



**eau17**

Votre service public de l'eau

**PROTECTION DES CAPTAGES  
– LES LEVIERS D' ACTIONS**

# Un syndicat de communes avec des valeurs ancrées

Le **service public** de l'eau s'adapte et innove depuis 1952 :

- **1952**, création du syndicat pour l'adduction d'eau des communes rurales
- **1** autorité organisatrice, **3** compétences
- **2** modes d'exploitation au choix : RÉGIE PUBLIQUE (La RESE) ou PRIVÉ (délégataires de service public)

Solidarité



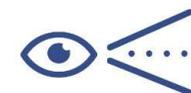
Résilience



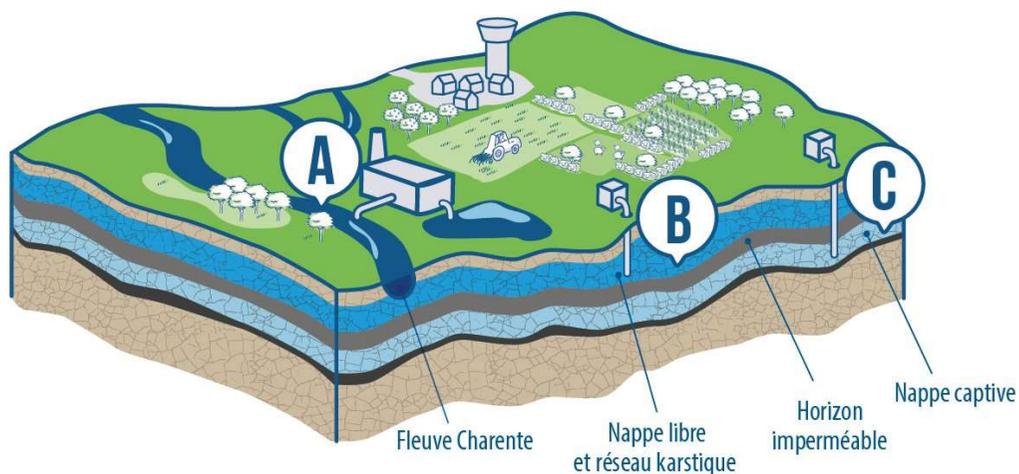
Péréquation



Anticipation



# L'origine de l'eau en Charente-Maritime



- A** Fleuve, rivière et retenue d'eau
- B** Nappe libre (située sous la surface du sol) et réseau karstique
- C** Nappe captive (située sous l'horizon imperméable, qui la protège de la pollution de surface)



**EAUX SOUTERRAINES**  
70 % de l'eau prélevée par Eau 17



**EAUX SUPERFICIELLES**  
30 % de l'eau prélevée par Eau 17

# Les ressources utilisées pour l'eau potable en Charente Maritime



## Les eaux souterraines : 70 %

(31 Mm<sup>3</sup> d'eau / an issus des nappes souterraines)

- 28 Mm<sup>3</sup> sur 65 ouvrages (Eau17)
- 3 Mm<sup>3</sup> sur 7 ouvrages (CDA La Rochelle et Jonzac)

Elles proviennent :

- Au nord du **domaine jurassique**
- Au Sud du **domaine crétacé**

## Les eaux de surface : 30 %

(20 Mm<sup>3</sup> /an proviennent des eaux de surface)

Le fleuve Charente :

- 13 Mm<sup>3</sup> à St Hippolyte (Eau 17)
- 5 Mm<sup>3</sup> à Saint-Savinien (CDA La Rochelle)

+ Barrage vendéen d'Angle Guignard : 1,8 Mm<sup>3</sup>



## Contexte

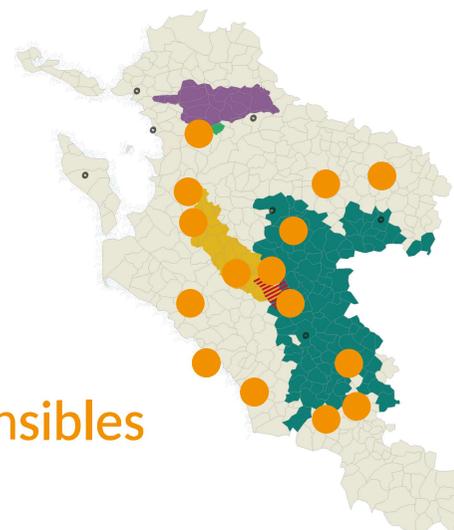
Une ressource en tension quantitative avec une dégradation de la qualité pour l'eau potable



## Des actions possibles



Une gestion patrimoniale de la ressource



Captages sensibles

Mener des actions préventives dans les Aires d'Alimentation de Captages en synergie avec l'ensemble des politiques publiques

# Stratégie votée par les élus d'Eau 17



Axe 1 : Innover pour assurer la continuité de service et sa résilience



Axe 2 : préserver la ressource en eau



Axe 3 : être acteur du développement durable des territoires



Axe 4 : réduire l'empreinte écologique du service public de l'eau



DÉFI 1-1  
Anticiper les évolutions tendanciennes du climat et les événements extrêmes



DÉFI 1-3  
Garantir la sécurité sanitaire et protéger les installations contre des actes malveillants



DÉFI 1-2  
Éviter les interruptions de service



DÉFI 2-1  
Limiter la pression sur la ressource



DÉFI 2-2  
Protéger durablement la qualité de la ressource en eau potable



DÉFI 2-3  
Protéger les milieux superficiels



DÉFI 3-1  
Développer les énergies renouvelables et de récupération



DÉFI 3-2  
Anticiper la mutation des territoires



DÉFI 3-3  
Être proche du territoire et des usagers



DÉFI 4-1  
Efficacité énergétique et sobriété carbone du système industriel



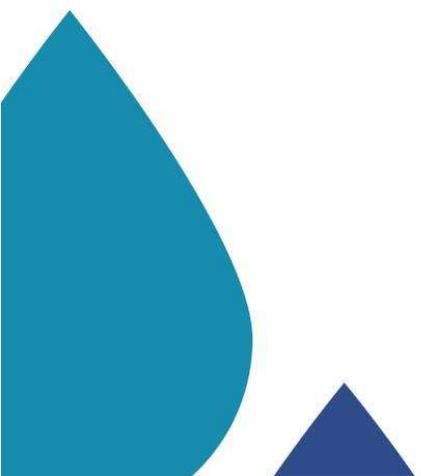
DÉFI 4-2  
Encourager la consommation d'eau du robinet comme eau de boisson



DÉFI 4-3  
Mettre en place les bonnes pratiques internes



# Le programme Re-Sources



# Le programme régional Re-Sources

26  
*collectivités*  
ENGAGÉES



57  
AIRES  
D'ALIMENTATION  
*de captage*

50 *animateurs*  
RE-SOURCES



**Re.Sources**  
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

## UN PROGRAMME régional

••••• POUR **UN ENJEU FONDAMENTAL**

- Assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de Nouvelle-Aquitaine

••••• AVEC **DES OBJECTIFS AMBITIEUX**

- Reconquérir la qualité de la ressource pour une eau « naturellement » potable
- Changer les pratiques et promouvoir des systèmes durables
- Impliquer l'ensemble des acteurs du bassin d'alimentation de captage



••••• ET **DES ACTIONS CONCRÈTES ET RÉALISTES**

- Sensibiliser tous les publics
- Former aux bonnes pratiques
- Accompagner techniquement et financièrement les changements de systèmes

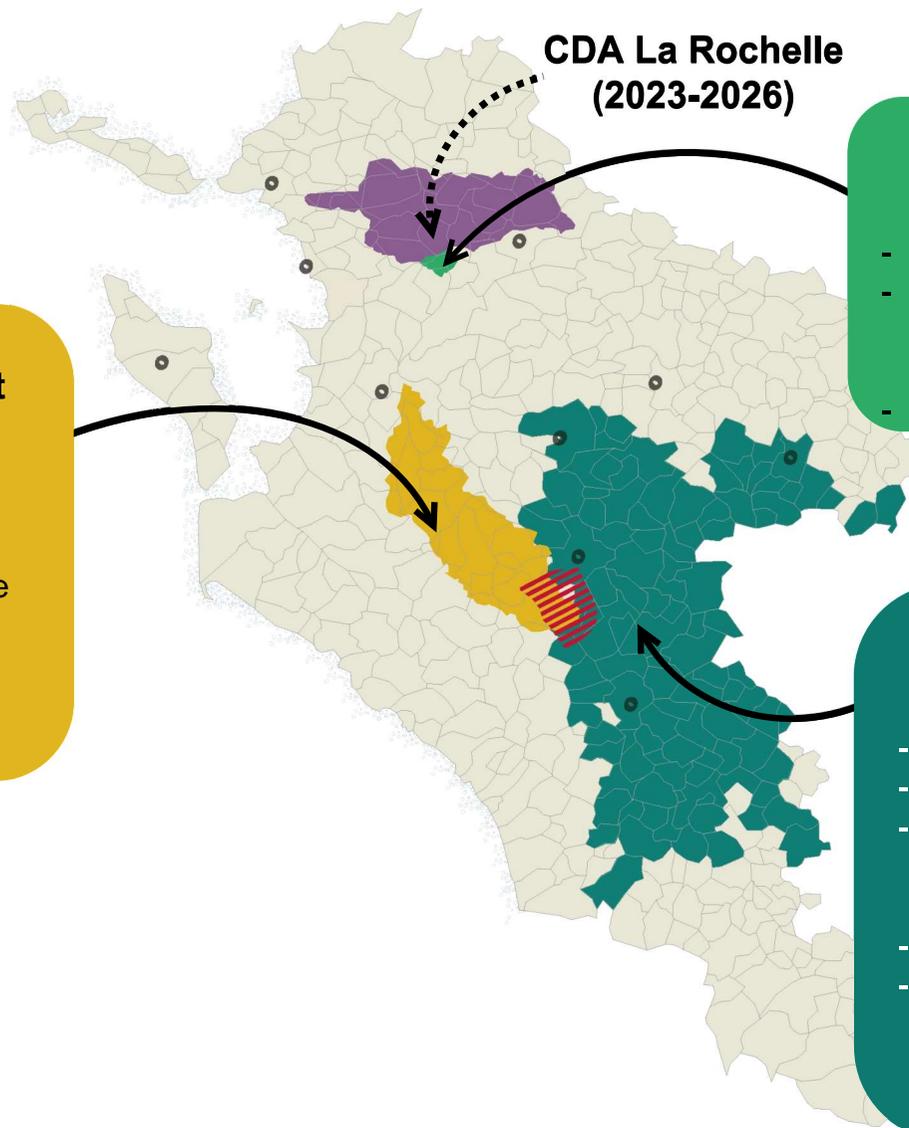


re-sources-nouvelle-aquitaine.fr



# LE PROGRAMME RÉGIONAL RE-SOURCES : LES CAPTAGES PRIORITAIRES



CDA La Rochelle  
(2023-2026)

## Aire d'alimentation de Toutvent



- 800 ha et 36 agriculteurs
- Captages en nappe libre: Landrais « Toutvent » pollué par les nitrates et pesticides
- 1<sup>er</sup> Programme d'Actions (2019-2023)



## Territoire Arnoult-Lucérat

- 22 000 ha et 440 agriculteurs
- Captages en nappe libre (Le Château d'Eau, La Roche et Le Bouil de Chambon) à semi-captive Lucérat
- 2022-2026 : 3<sup>ème</sup> Programme d'Actions



## Bassin Versant de la Charente

- 250 000 ha et 3500 agriculteurs
- À cheval sur deux départements
- Captages en eau superficielle : Saint Hippolyte (Usine Lucien Grand) Saint Savinien (Usine de Coulonge)
- 2022-2026 : 2<sup>ème</sup> Programme d'Actions
- Animé par l'EPTB Charente, co-porté par EPTB Charente, CDA La Rochelle et Eau 17

# UNE STRATÉGIE PARTAGÉE POUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES

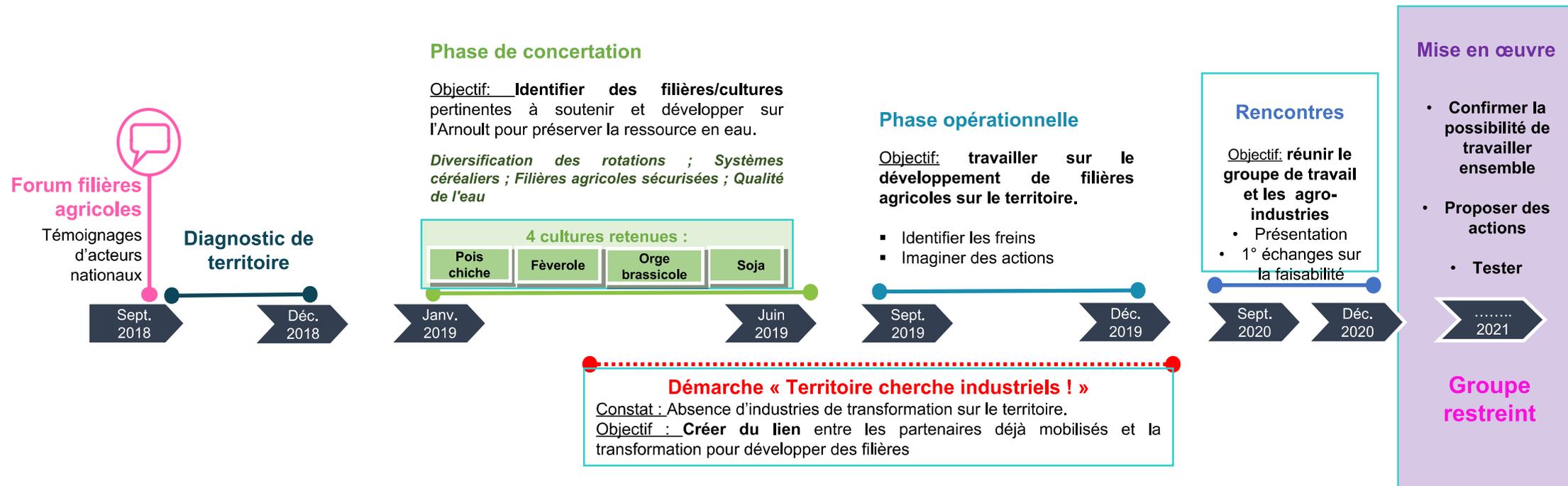




## Des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau



# Une action de longue haleine...



« Diversifier les rotations pour **préserver la ressource en eau** : Comment **développer et soutenir des filières agricoles sécurisées, locales**, favorisant une identité territoriale dans les systèmes d'exploitation **céréaliers** de l'Arnoult ? »

# Des résultats concrets avec le SOJA



Besoin  
≈ 100 ha

Filière sous charte  
qualité de l'eau

Un prix producteur  
incitatif et garanti

Contrats  
• en cascade  
• pluriannuels

DELAROCHE LEBON  
Courtiers en marchandises assermentés



Agriculteurs

Producteur  
d'eau

Organismes  
stockeurs

Transformateur Utilisateur

Distributeur



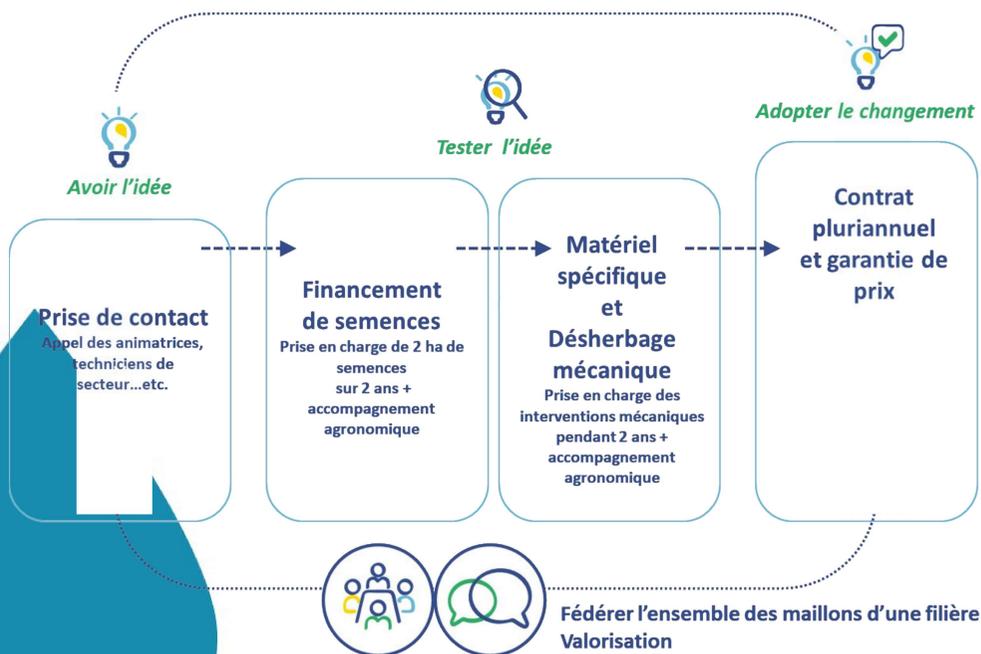
Clients

Augmentation progressive depuis 2022 avec aujourd'hui 100 ha maintenus  
en soja soit environ 16 agriculteurs

# Des filières énergie sources de débouchées pour des cultures économes en intrants

- Actions proposées dans le cadre du nouveau programme 2022-2026 : **CULTUR'EAU**

## LES ÉTAPES DU CHANGEMENT



- Objectif : Accompagner d'autres filières à bas niveaux d'intrants



- 8 ha en 2020
- 6 ha en 2021
- Réflexion sur une **filière Départementale**



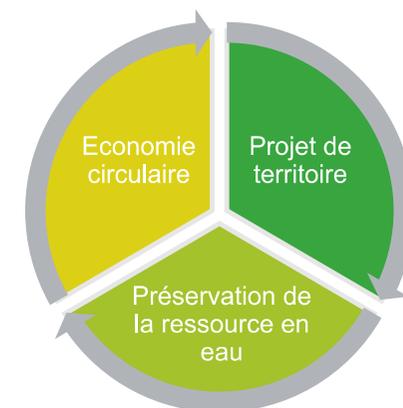
- 9,5 ha plantés en 2021
- 4 ha prévus en 2022
- Pas de plantation en 2023
- 15 ha plantés en 2024



**ESSAIS AVEC LA PISCINE DE SAINTES EN COURS**

## Zoom sur le miscanthus : un combustible gagnant-gagnant

- Travail en cours avec les collectivités et le Département sur le dimensionnement des projets
- **Convention avec Saintes Grandes Rives l'Agglo pour un accompagnement juridique et économique**





## Des aides financières déployées dans le cadre des minimis



# Mobiliser les dispositifs financiers



## Mesure 1 : Assolements favorables à la qualité de l'eau

### Objectif

Limiter le recours aux produits phytosanitaires en développant les cultures favorables à la ressource en eau dans l'assolement du bassin.

### Prérequis complémentaires communs

Une fois la notification d'aides reçue : Engager une surface minimale (1 ha dans le BV). Privilégier l'entretien mécanique des parcelles engagées et non utilisation des molécules retrouvées au captage.

### Ambitions

Engagement pendant 3 ans

Engagement pendant 5 ans

Rémunération : 250 € / ha / an converti

300 € / ha / an converti

Engagements spécif. :  Maintien du ratio de cultures pendant 3 ans.

Maintien du ratio de cultures pendant 5 ans.  
 Pour les prairies : le recours à la mesure 1bis (bonification MAEC) sera privilégiée.

Durée contrat : 3 ans non renouvelable

5 ans non renouvelable

Justificatif / Contrôle : Déclarations PAC

Déclarations PAC

### Bonus potentiels :

- **+25€/ha** pour les exploitants convertissant des parcelles situées sur les zones sensibles (AAC)
- **+25€/ha** pour favoriser l'engagement collectif des exploitants : si 30% de la SAU du bassin versant est convertie en cultures à bas niveaux d'intrants, le bonus collectif s'applique aux agriculteurs engagés dans la mesure n°1.

## Mesure 1 « bis » : Assolements favorables à la qualité de l'eau

### Objectif

Limiter le recours aux produits phytosanitaires en développant les cultures favorables à la ressource en eau dans l'assolement du bassin.

### Prérequis complémentaires communs

Une fois la notification d'aides reçue : Engager une surface minimale (1 ha dans le BV). Privilégier l'entretien mécanique des parcelles engagées et non utilisation des molécules retrouvées au captage.

**En complément**, une mesure « coup de pouce MAEC », cumulable avec la MAEC prairies est proposée.

- **Durée de l'engagement** = durée de l'engagement de l'exploitation en MAEC (5 ans).
- **Justificatif / Contrôle** : Déclarations PAC

## Mesure 2 : Aide au désherbage mécanique

### Objectif

Limiter le recours aux herbicides et développer la pratique sur le bassin

### Prérequis complémentaires

Une fois la notification d'aides reçue : Participation à la formation « matériels » (réglage, prise en main) reconnu par Eau 17.  
+ Ne pas utiliser d'herbicides chimiques de prélevée.

### Rémunération

Niveau d'ambition	Rémunération
Niveau 0	Aucun passage en désherbage 0 €
Niveau 1	1 passage 30 €/ha
Niveau 2	2 passages 55 €/ha
Niveau 3	100% mécanique 80 €/ha

Les exploitations en AB sont éligibles au niveau d'ambition n°3 mais un plafond devra être instauré (superficie de **20 ha max/an**). Aucun type de matériel n'est imposé pour réaliser le désherbage mécanique.

**Durée de la contractualisation** : 1 an renouvelable jusqu'en 2026.

### Justificatifs :

- Photo datée,
- Facture ETA/CUMA en cas de prestation externe, attestation de passage sur l'honneur pour ceux ayant leur propre matériel ou ayant bénéficié d'un prêt (avec déclaration sur l'honneur du propriétaire en cas de prêt).

**Indicateurs** : bilan IFT et **comparaison de la quantification de la matière active** en situation de référence (année de contractualisation) et après la mise en place des aides.

## Mesure 3 : Financement de l'équipement collectif hors CUMA

### Objectif

Faciliter l'équipement collectif en finançant l'investissement productif dans un objectif de protection de la ressource

### Prérequis complémentaires

- Réaliser un investissement éligible,
- Être plusieurs entreprises individuelles ou société agricole ou un candidat à l'installation,
- Justifier d'un projet d'utilisation du matériel en adéquation avec la protection de la ressource,
- Disposer d'au moins **50 ha** (toutes exploitations comprises) dans le BV.

**Rémunération** : 15% du montant sous réserve que le montant ne dépasse pas le **plafond / équipement**. Le cas échéant, 15% du montant du plafond fixé à 30 000€/équipement.

### Justificatifs :

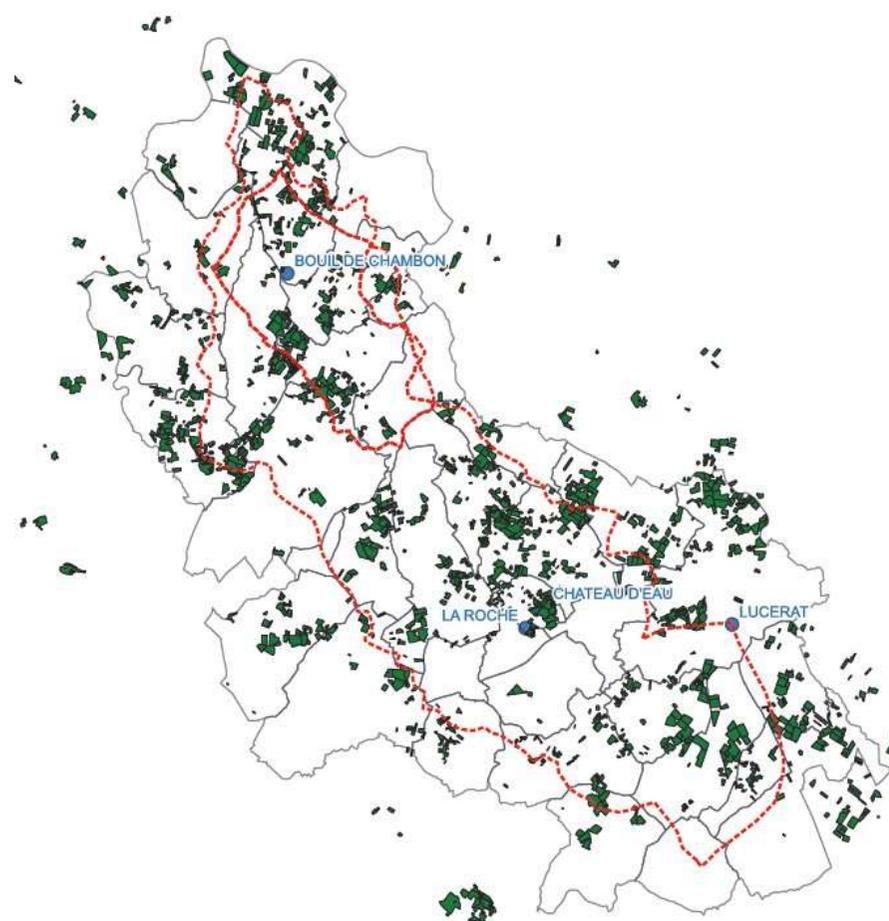
- Facture d'achat (neuf ou occasion) au nom de l'ensemble des acquéreurs,
- Ou attestation sur l'honneur justifiant de l'engagement financier des autres acquéreurs si la facture est au nom d'une seule personne.

# Etat des contractualisations depuis 2023

	Nombre d'hectares financés 2023	Nombre d'hectares financés 2024	Nombre d'hectares financés 2025
Nombre d'ha en BNI	160	96,22	99,45
- BNI N1	59,6	15	40,78
- BNI N2	102,36	81,22	58,67
Nombre d'ha en couvert			348,81
Nombre d'ha en MAEc prairie	20,43	32,26	85,01
<b>Nombre total d'ha financés</b>	<b>180,43</b>	<b>128,48</b>	<b>533,27</b>
<b>Ha total financés</b>		<b>842,18</b>	



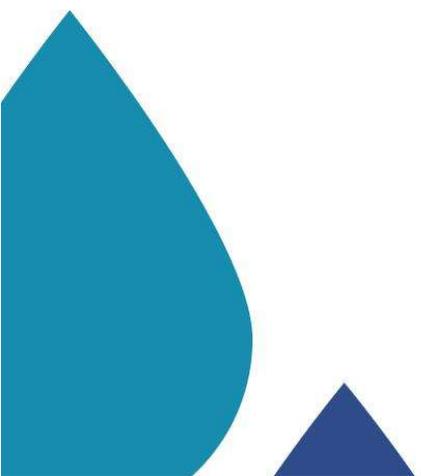
Assolement des exploitations engagées en 2025 dans les Aides Directes



- Limite du territoire Re-Sources
- Captages
- Communes
- Assolement des exploitations engagées en 2025



## Le levier foncier



# L'acquisition foncière pour la qualité de l'eau

## ■ POURQUOI?

### Pour limiter les risques de pollution sur les captages vulnérables

- **pollutions chroniques** : anciennes carrières de La Clisse, Gouffre de Toutvent  
Avant Après
  - **pollutions diffuses (nitrates , pesticides)** : bassin de l'Arnoult, AAC Lucérat, AAC de Landrais
- ⇒ outils disponibles sur ces territoires: mesures volontaires (MAE, Programme Re-Sources,...) mais constat mitigé depuis 20/30 ans
- ⇒ les acquisitions foncières en **secteur sensible** : l'action la plus efficace pour la protection de la ressource en eau

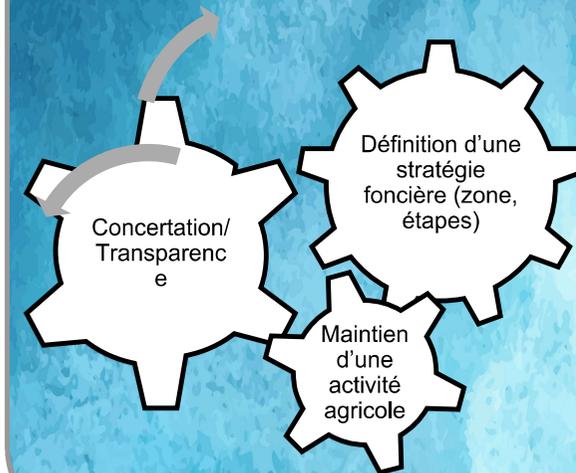
## ■ Où?

### Dans les « zones sensibles » autour des captages vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses

- à **proximité immédiate du captage** : zone de marnage de la nappe
- en **domaine karstique** avec **présence de failles**
- dans les **vallées sèches** en amont du captage

### COMMENT?

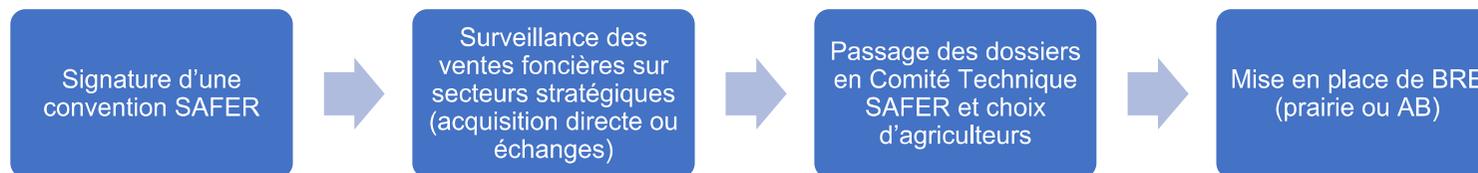
3 piliers de la protection de la ressource via l'acquisition foncière



## Une méthodologie commune dans les programmes Re-Sources du 17

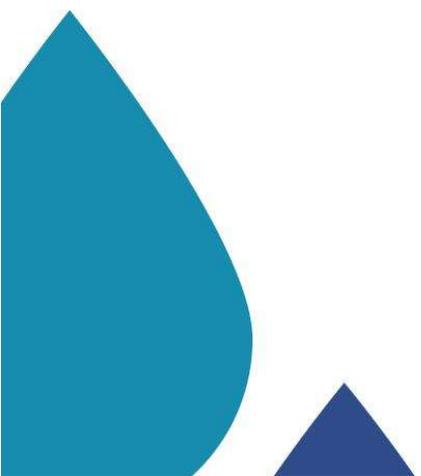
### Double enjeu :

- Une action forte localisée pour un impact positif sur la ressource
- Maintenir une activité agricole sur ces terrains et en garantir la traçabilité : **bail rural environnemental (AB ou prairie)**





## Des actions structurantes à plus long termes

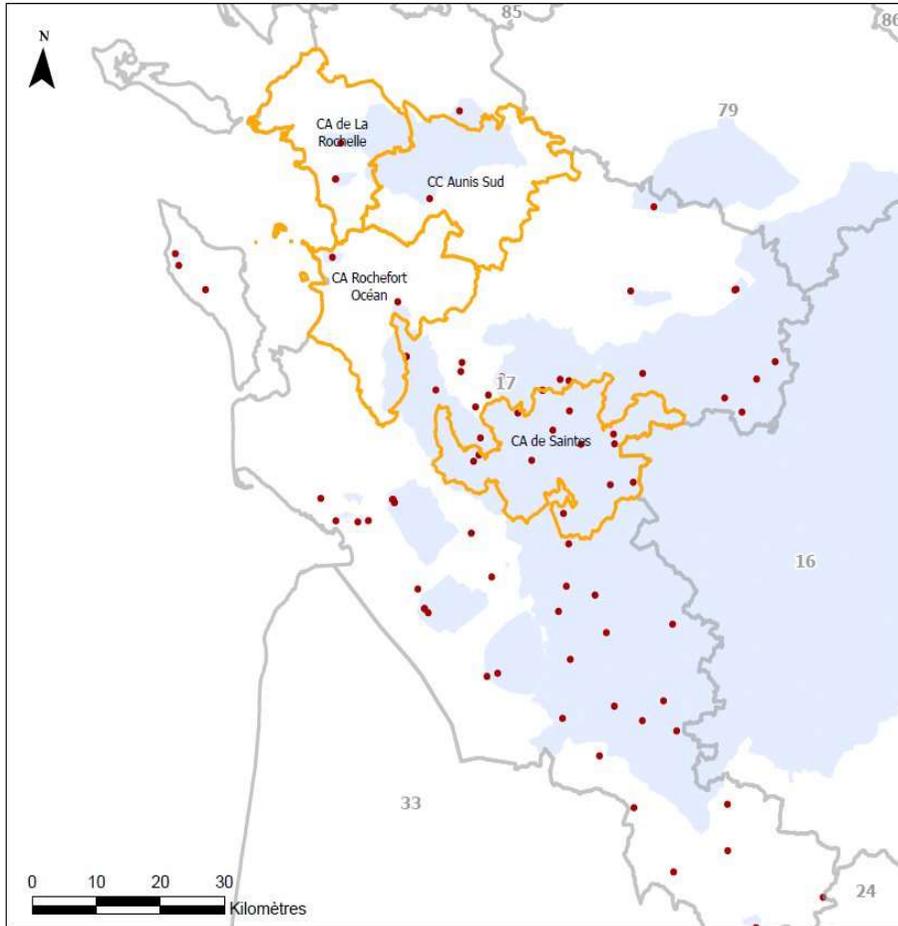


# Activer le levier de la commande publique via le programme Terres de Sources

## GROUPEMENT DE COMMANDE (MARCHES PUBLICS)



# Terres de Sources : une réplique possible en local



## Zones à enjeu "Eau"

Sources : IGN, Eau17, CDA La Rochelle

### Légende

- ▭ Départements
- ▭ EPCI commande
- Captages (Eau 17)
- Enjeu "Eau" total

**Objectif : Répliquer la démarche « Terres de Sources » dans les territoires membres du groupement de commande.**

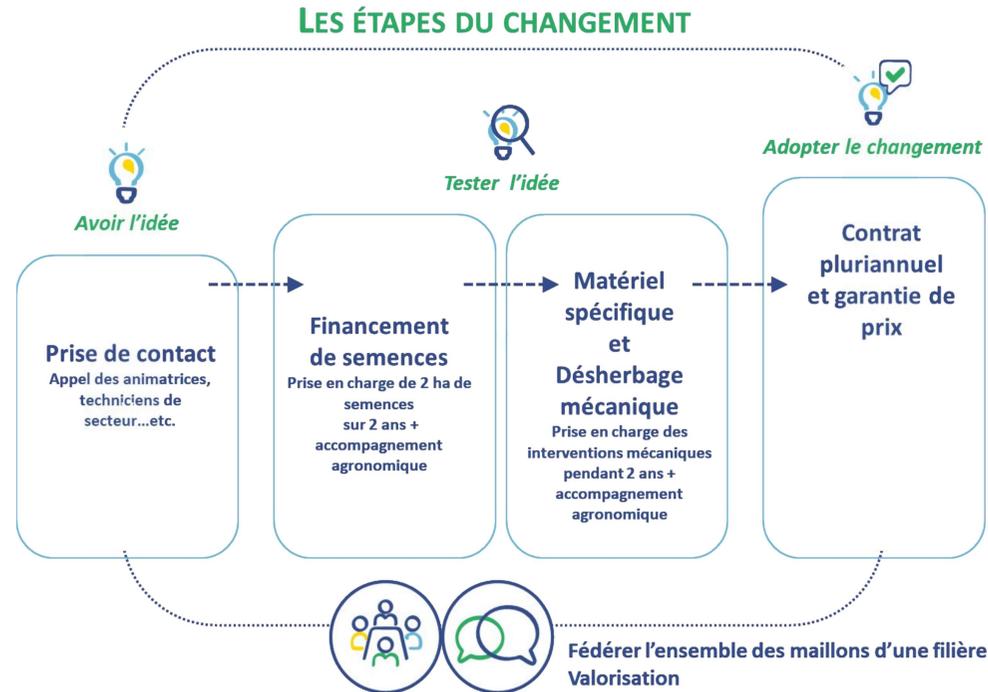
## Membres du groupement de commande:

- CDA La Rochelle
- CDC Aunis Sud
- CDA Saintes Grandes-Rives
- CDA Rochefort
- Syndicat Eau17

## Partenaires techniques et financeurs:

- Chambre d'Agriculture 17/79
- Département
- Région
- Etablissement Public Territoriale de Bassin Charente
- Agence de l'eau Adour-Garonne

# CONCLUSION



..... Vers la mise en œuvre de programme ZSCE pour renforcer les actions volontaires